

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
18, rue Camille Joubert
63300 THIERS

Le 25 mars 2011

Monsieur Thierry MARIANI
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de
l'Ecologie, du Développement durable, des
Transports et du Logement, chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

*Objet : gratuité de la section de l'autoroute A89/A72
Thiers – Les Martres-d'Artière
Nos références : JB344/4228*

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

L'article L122-4 du code de la voirie routière dispose que « *l'usage des autoroutes est en principe gratuit* », et que « *toutefois, il peut être institué par décret en Conseil d'Etat un péage pour l'usage d'une autoroute en vue d'assurer la couverture totale ou partielle des dépenses de toute nature liées à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, à l'aménagement ou à l'extension de l'infrastructure* ».

Contrairement au principe légal, emprunter les autoroutes n'est en général pas gratuit. Pourtant, les constructions sont amorties pour la grande majorité d'entre elles.

Après la privatisation des dernières sociétés d'autoroute en 2005, la tarification et la perception de droits de péage sont devenues des moyens de valoriser les capitaux de ces sociétés d'autoroute. Ainsi en 5 ans, les sociétés, comme les Autoroutes du Sud de la France, ont augmenté leurs tarifs de plus de 11 % à réseau constant.

Le bénéfice cumulé de ces sociétés en 2009 était de 1,3 milliards d'euros. Et la Cour des Comptes éprouve aussi des difficultés récurrentes à opérer des contrôles sur la réalité de l'origine des augmentations de recettes des sociétés autoroutières.

Dans le même temps, les groupes font pression à la baisse sur la qualité du service, l'emploi, les salaires et les dépenses de sécurité et d'entretien, tout en exigeant des hausses de péages. En outre l'automatisation des gares de péage se traduit par l'absence de présence humaine sur certains secteurs ayant des conséquences notables sur la fluidité du trafic à certaines sorties.

Les usagers sont contraints de payer toujours plus chers leurs déplacements, avec des montants mensuels exorbitants pour les ménages les plus modestes contraints d'effectuer des trajets quotidiens domicile-travail vers les agglomérations.

Pour le secteur de Thiers-Ambert, sur l'autoroute A89-A72, les tarifs varient de 3,5 euros à 7 euros l'aller-retour d'un véhicule léger selon la destination. Pour un trajet domicile-travail quotidien entre la gare de péage de Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Ferrand, le montant total pour un usager s'élève à 140 euros mensuels.

Les prix au péage sur cette portion d'autoroute concédée à Autoroutes du Sud de la France (ASF) appartenant au groupe VINCI ont augmenté de 14 % en 5 ans alors que les travaux d'automatisation sur les gares de péage et la politique de suppression de postes ont fait passer le nombre de salariés présents sur le tronçon de 60 à 12 postes.

Le résultat net du groupe ASF est de 627 millions d'euros pour l'année 2009, en hausse de 4,5 % par rapport à l'année 2008.

Alors que les habitants des bassins de Thiers et d'Ambert sont touchés de plein fouet par le chômage et la précarité, qui les obligent à se déplacer vers l'agglomération clermontoise pour trouver du travail, ils demandent à ce que cesse le véritable « racket » financier des ASF. Une autoroute A89 sans péage sur ce tronçon est devenue une nécessité pour l'aménagement du territoire sur ces deux bassins alors qu'un maillage structurant de transports collectifs permettant de répondre aux besoins ne voit pas le jour.

Plusieurs actions ont été conduites ces dernières semaines demandant la gratuité pour ce tronçon autoroutier pour les habitants de ces bassins. Je soutiens naturellement ces actions, et je souhaite que leur demande légitime soit prise en considération.

Je m'associerai naturellement aux futures initiatives qui pourraient être conduites en ce sens dans les mois à venir.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE

Copie à : Monsieur Patrick STEFANINI, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme
Monsieur Pierre COPPEY, Président-Directeur général d'ASF